

Commune de LOUISFERT
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 13 -présents : 09 -absents : 4

Date de convocation : 20 février 2018

Présents :

GUILLOIS Alain BRIAND Annie HERSANT Guillaume
MARTINEAU Catherine MALGONNE Chantal GAUTIER Emilie
CRUAUD Emmanuel LEDRU Nicolas DIAIS Michèle
formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : ROUSSEAU Yannick, MONTAGNE Laëtitia (a donné pouvoir à Catherine MARTINEAU),
RÉTHORÉ Muriel, BARBIER Stéphane.

Secrétaire : Mme GAUTIER Emilie a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Mr GUILLOIS déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- Année 2018
2. COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES - Année 2018
3. CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES et FINANCEMENT DES TRANSPORTS POUR LES SORTIES SCOLAIRES –Ecole de Louisfert
4. BONS FOURNITURES SCOLAIRES et SUBVENTIONS VOYAGES D'ETUDES POUR LES ELEVES DU SECONDAIRE- Année scolaire 2018/2019
5. CREDITS FOURNITURES ACTIVITES PERISCOLAIRES – Année 2018
6. DENOMINATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Avancements de grade
8. SEUIL DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE – Budget Assainissement
9. PROJET D'ACQUISITION DE RADARS PEDAGOGIQUES
10. PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZM 35 Située Petite Lande à Louisfert
11. QUESTIONS DIVERSES
 - AVIS DE LA COMMUNE -Enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Moisdon-la-Rivière
 - Nouvelle organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2018/2019

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 23 janvier 2018

2018/02.01

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Année 2018

Est arrêtée comme suit la liste des subventions qui seront versées aux associations pour 2018 :

-ALGC Gymnastique et Country	250 €
-LUSTVI Football	810 €
-ACSE Sport et Culture de l'Ecole	709 €
-Comité des Fêtes- Courses cyclistes WE de Pâques + Tour de Bretagne	2 000 €
-Office Intercommunal des Sports	438 €
-AMADPA Maintien à domicile des Personnes Agées	62 €
-Instance de Coordination Gérontologique du Canton	104 €
-ADAR Aide à Domicile en Activités Regroupées	395 €
-ADT Aide à Domicile Temporaire	310 €
-ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	21 €
-Provision pour diverses associations	200 €
TOTAL	5 299 €

Une gratuité annuelle des salles municipales à toutes les associations communales pour l'organisation de manifestations sans repas et pour toutes les manifestations liées à la Fête de Pâques est reconduite, et en supplément :

- pour l'ALVC : 2 gratuités pour manifestation sans repas
- pour l'AMICALE DE L'ECOLE : La gratuité des salles pour les activités théâtrales

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

2018/02.02	COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES - Année 2018
-------------------	---

Chaque année la commune verse des cotisations aux organismes dont elle est membre.

Pour l'année 2018, le conseil municipal décide de renouveler les adhésions aux organismes suivants :

- ADICLA (Association d'information Communale de Loire Atlantique) 171,36 €
 - AMF (Association des Maires de France) 250,98 €
 - CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) 96,00 €
 - FONDATION DU PATRIMOINE 120,00 €
 - FDGDON (Fédération Départ. de lutte contre les organismes nuisibles) 191,71 €
- TOTAL cotisations prévisionnelles 829,85 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

2018/02.03	CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES et TRANSPORTS POUR SORTIES PEDAGOGIQUES - Année 2018 - Ecole de LOUISFERT
-------------------	--

Le conseil municipal renouvelle pour 2018 le crédit de 33 € par élève inscrits à la rentrée 2018/2019, pour l'achat de fournitures scolaires y compris la fourniture de cartouches d'encre pour les imprimantes, le crédit de 883 € pour l'acquisition de matériel pédagogique et le renouvellement d'une partie des manuels scolaire et accorde un crédit de 500 € pour le financement des transports pédagogiques pour l'année scolaire 2017/2018.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

2018/02.04	BON D'ACHAT POUR FOURNITURES SCOLAIRES et SUBVENTION POUR VOYAGES D'ETUDES - Année 2018 - Elèves du secondaire
-------------------	---

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'octroi d'une subvention de 33 € par élève pour les voyages d'études organisés par les établissements scolaires du secondaire dont le montant laissé à la charge des familles est supérieur à 100 € par élève. Celle-ci sera versée directement à l'établissement qui en fera la demande et viendra en déduction de la participation demandée aux familles.

2018/02.05	CREDITS FOURNITURES POUR ACTIVITES PERISCOLAIRES - Année 2018
-------------------	--

Le conseil municipal, décide d'accorder un crédit de 450 € aux animatrices de l'accueil périscolaire pour l'achat de fournitures pour leurs activités au cours de l'année 2018. Il est précisé que les rythmes scolaires seront modifiés à compter de la rentrée de septembre 2018 et la semaine à quatre jours entrainera la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

2018/02.06	DENOMINATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
-------------------	---

Sur proposition des animatrices et après avis des enfants, des parents et de la commission Scolaire et périscolaire le conseil municipal décide de dénommer l'accueil périscolaire PLANÈTE MÔMES associé à logo représentatif.

2018/02.07 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de permettre la nomination des agents inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018 dans le cadre de l'évolution normale de leur carrière et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le Conseil Municipal adopte les modifications du tableau des emplois suivants à compter du 1^{er} mars 2018 : création des postes de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet, de Adjoint administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet et d'ATSEM Principal 1^{ère} classe à temps complet. Les postes de Rédacteur Principal 2^{ème} classe, de Adjoint administratif et d'ATSEM Principal 2^{ème} classe sont supprimés.

**2018/02.08 SEUIL DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE
- Budget Assainissement -**

Pour des raisons d'allègement des opérations comptables le conseil municipal décide de fixer le seuil de 3 000 € par engagement, montant en deça duquel les charges et les produits ne feront pas l'objet d'un rattachement à l'exercice qui les concerne effectivement.

2018/02.09 PROJET D'ACQUISITION DE RADARS PEDAGOGIQUES

La communauté de communes Châteaubriant-Derval propose à ses communes membres de réaliser un groupement de commande pour l'achat de panneaux d'informations et de radars pédagogiques.

La vitesse des véhicules en entrée de bourg sur la rue René Guy Cadou et la rue de la Gare s'avère toujours relativement élevée et afin de sécuriser ces deux routes principales Monsieur le Maire propose l'installation d'un radar pédagogique sur chacune des voies qui constituerait la première étape en matière de sécurité routière. Par ailleurs il indique qu'un projet d'aménagement de deux écluses modulables est également à l'étude et pourrait compléter ce dispositif rue René Guy Cadou.

Il précise que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Général au titre des amendes de police qui sont des fonds affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Considérant que les radars pédagogiques ont peu d'effets dissuasifs sur le long terme, le conseil municipal émet un avis défavorable à leur mise en place et privilégie la solution qui consisterait à poser des écluses démontable rue René Guy Cadou afin de faire ralentir les conducteurs à l'approche de l'entrée du bourg.

2018/02.10 PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZM N°35 située Petite Lande

Suite à la proposition des propriétaires indivis de la parcelle cadastrée ZM n°35, le conseil municipal émet un accord de principe sur le projet d'acquisition de la dite parcelle dans le but de constituer une réserve foncière pour l'aménagement futur d'une nouvelle tranche de lotissement d'habitations. Le prix d'achat fera l'objet d'une prochaine délibération, dans l'attente l'estimation du service des Domaines.

2018/02.11 ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN PAR LA SAS EOLIENNE DE CHAMP RICOUS SUR LA COMMUNE DE MOISDON-LA-RIVIERE

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal, à la majorité par 6 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION émet un avis favorable au projet d'exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur la commune de Moisdon-la-Rivière présentée par la « SAS Eoliennes de Champ Ricous ».

2018/02.12 QUESTIONS DIVERSES➤ **Nouvelle organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2018/2019**

L'inspecteur d'Académie, après avoir consulté l'ensemble des partenaires concernés, a accepté, par courrier du 6 février 2018, la demande de la commune, après avis du conseil d'école, d'organiser la semaine scolaire sur 8 demi-journées. Les horaires ont été fixés comme suit :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12 h 00 et de 13h30 à 16 h 30.

➤ **Entretien des voies communales**

Le conseil municipal prend acte du courrier de Mr Ludovic PINEL concernant la fréquence et les périodes de débroussaillage des voies communales pendant la période de chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 50

